

Arrêté de fermeture des établissements  
recevant du public  
de la commune de La Hague

AR\_LH\_2020\_03279

Le maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

VU l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

VU l'arrêté du maire de La Hague n° AR\_LH\_2020\_03278 du 16 mars 2020 relatif à la fermeture des établissements recevant du public de la commune de la Hague ;

Considérant que par mesure de sécurité publique, afin de limiter la propagation du coronavirus-COVID-19, il convient d'interdire l'accueil du public dans certains bâtiments communaux jusqu'à nouvel ordre.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du maire de La Hague n° AR\_LH\_2020\_03278 en date du 16 mars 2020.

**Article 2 :** Les établissements communaux énumérés ci-dessous seront fermés au public à compter de la notification du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre :

- Ecole de musique,
- Espace culturel,
- Manoir du Tourp,
- Cap Numérique (Cyber base),
- Bibliothèques et médiathèques de la commune,
- Equipements sportifs de la commune,
- Salles polyvalentes, salles des fêtes et salles multi usages de la commune,
- Mairie de La Hague,
- Mairies déléguées de la commune de la Hague,
- Gites de la commune de la Hague.

**Article 3 :** Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Caen.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- madame la sous-préfète de l'arrondissement de Cherbourg-en-Cotentin.

Fait à La Hague, le **20 MARS 2020**

Le Maire

Yveline DRUEZ



Tél. **02 33 01 53 33** - Fax **02 33 01 93 48**

Courriel **courrier@lahague.com** - Site **www.lahague.com**

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex